

Nos Réf. : ENV/CB

Marché à procédure adaptée avec la société PATE pour la collecte des points d'apport volontaire sur la ville de Versailles

*Le Bureau,*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

**Vu** la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 230 000 euros H.T. »

**Considérant** qu'il convient d'encadrer les dispositions de collecte des points d'apport volontaire sur la ville de Versailles

**Décide**

**Art. 1** - de signer un marché avec la société PATE dont le siège est situé Chemin du Meunier Noir à CROUY

**Art. 2** -Ce marché prend effet mi-Février 2005 et arrive à échéance le 31 décembre 2005.

**Art. 3** -Les prix relatifs à cette prestation s'élève à :

- 42.80 €/tonne de verre collecté sur la commune de Versailles et directement transporté au centre de traitement SAMIN à Rozet St Albin (02),
- 36 €/tonne de verre collecté sur la commune de Versailles et transporté jusqu'à la plate-forme de transfert de Villeparisis (77)
- 75 €/tonne d'emballages et papier en mélange collectés sur la commune de Versailles et transportés jusqu'au centre de tri de Buc (78)

**Art. 4** -Monsieur le Président, en vertu de la délibération du 15 janvier 2003 susvisée, est autorisé à signer le contrat correspondant.

**Art. 5** -Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

**Art. 6** -Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **03 AOUT 2005**

Le Président,  
pour et par délégation



Gérard MEZZADRI

Co-président de la commission environnement

